



Direction Générale des Services

Conseil municipal du 29 juin 2022 DELIBERATION

Rapporteur : M. Jean CONTOU-CARRERE

Secrétaire de séance : Monsieur Frédéric LOUSTAU

Nombre de conseiller-e-s en exercice : 33
Nombre de présent-e-s : 25
Nombre de votant-e-s : 32

Etaient présent-e-s :

M. Bernard UTHURRY, Maire, Président,
Mme Marie-Lyse BISTUÉ, M. Sami BOURI, Mme Anne SAOUTER, M. Patrick MAILLET,
Mme Brigitte ROSSI, M. Jean-Maurice CABANNES, Adjoint,
M. Philippe GARROTÉ, M. Jean CONTOU-CARRERE, Mme Dominique QUEHEILLE, M. Raymond VILLALBA, Mme Emmanuelle GRACIA, Mme Flora LAPERNE, M. Frédéric LOUSTAU, Mme Céline BODET, M. Saïd SOUITA, Mme Sabine SALLE, M. Patrick NAVARRO, Mme Marie SAYERSE,
M. André LABARTHE, Mme Laurence DUPRIEZ, Mme Carine NAVARRO, M. Daniel LACRAMPE,
M. Clément SERVAT, Mme Nathalie PASTOR, Conseillers Municipaux.

Etaient représenté-e-s :

- Mme Anne BARBET donne pouvoir à M. Bernard UTHURRY
- M. Stéphane LARTIGUE donne pouvoir à M. Patrick MAILLET
- Mme Chantal LECOMTE donne pouvoir à Mme Anne SAOUTER
- M. Nicolas MALEIG donne pouvoir à Mme Dominique QUEHEILLE
- M. Iñaki ECHANIZ donne pouvoir à Mme Marie-Lyse BISTUÉ
- M. Jean-Luc MARLE donne pouvoir à Mme Carine NAVARRO
- M. Jean-Paul PORTESENY donne pouvoir à M. André LABARTHE

Etait absente :

- Mme Patricia PROHASKA

6 - BUDGET DE L'EAU : MODIFICATION AP/CP REHABILITATION CANALISATION DU LOURTEAU ET MISE AUX NORMES DU CAPTAGE DE LA SOURCE

AP 2020-01

Par délibération du 29 juillet 2020, le Conseil municipal a créé une autorisation de programme pour la réhabilitation de la canalisation du Lourteau et la mise aux normes du captage de la source.

Par délibération du 12 avril 2022, le Conseil municipal a revu la répartition des crédits, comme suit :

Budget de l'eau potable AP 2020-01 / Réhabilitation canalisation et mise aux normes captage source du Lourteau			
DEPENSES			
MONTANT AP	CP 2021	CP 2022	CP 2023
1.030.000 €	15.933,75 €	200.000,00 € RAR : 39.676,25 €	774.390 €

Après consultation pour la maîtrise d'œuvre, il est proposé de réduire l'enveloppe de 28.000 € et de modifier le montant des crédits de paiement pour 2022, comme suit :

Budget de l'eau potable AP 2020-01 / Réhabilitation canalisation et mise aux normes captage source du Lourteau			
DEPENSES			
MONTANT AP	CP 2021	CP 2022	CP 2023
1.002.000 €	15.933,75 €	172.000,00 € RAR : 39.676,25 €	774.390 €

Où cet exposé, le **CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le présent rapport,
- **ARRETE** le montant de l'autorisation de programme et les crédits de paiement tels qu'indiqués dans le tableau ci-dessus,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à liquider et mandater les dépenses correspondantes aux crédits de paiement tels qu'arrêtés.

Ainsi délibéré à OLORON Ste-MARIE, ledit jour 29 juin 2022.
Suivent les signatures.-

AFFICHE LE 05/07/2022

Le Maire,

Bernard UTHURRY

